

Cancer, fertilité et contraception

Certaines chimiothérapies peuvent entraîner un risque tératogène, c'est-à-dire un risque de provoquer des malformations chez le fœtus.

Il est donc conseillé d'utiliser une contraception dès le début de la chimiothérapie, et jusqu'à deux ans après la fin du traitement.



Pour en savoir plus

Site des CECOS

Centres d'Étude et de Conservation des Ovocytes et du Spermé
cecos.org

Site de l'Agence de la Biomédecine

procreation-medicale.fr

Site de l'AFSOS

Association Francophone des Soins Oncologiques de Support
afsos.org

Site de l'association de la Ligue Contre le Cancer

ligue-cancer.net

Dispositif Spécifique Régional du Cancer ONCO Pays de la Loire

oncopl.fr

Coordonnées des centres d'Aide Médicale à la Procréation (AMP) en Pays de la Loire



CHU DE NANTES

Tél : 02 40 08 32 34/43

chu-nantes.fr

> Accueil > Soins & spécialités > PHU 5 - femme, enfant, adolescent > Biologie et médecine de la reproduction - Centre d'Assistance Médicale à la Procréation



CHU D'ANGERS

Tél : 02 41 35 45 94

maternite-chu-angers.fr

> Accueil > Avant la naissance > Aide Médicale à la Procréation



CLINIQUE DU TERTRE ROUGE - LE MANS

Tél : 02 43 78 59 80/84

polesantesud.fr

> Accueil > La clinique du Tertre Rouge > Assistance Médicale à la Procréation



PROCREALIS - CENTRE AMP VENDÉE

Tél : 02 51 44 10 60/69

procrealis.com

> Accueil centre d'Assistance Médicale à la Procréation, site de la Clinique Saint Charles

20191000 - Conception et réalisation : Kromi - www.kromi.fr - MISE À JOUR DU DOCUMENT : JUIN 2023

Un programme soutenu par :



DISPOSITIF SPÉCIFIQUE RÉGIONAL DU CANCER ONCO PAYS DE LA LOIRE

50 route de Saint Sébastien - 44093 Nantes
oncopl.fr

onco FERTILITÉ

Préservez votre capacité à concevoir un enfant



Je suis un homme DE MOINS DE 60 ANS

et je vais commencer dans les prochains jours un traitement pour soigner un cancer

Un programme soutenu par : onco Pays de la Loire

Cancer et fertilité chez l'homme : êtes-vous concerné ?

Vous avez moins de 60 ans, vous êtes pris en charge pour un cancer et vous n'avez pas encore débuté les traitements.

- Les **différents traitements** (la chimiothérapie, la radiothérapie ou les interventions chirurgicales) peuvent **perturber ou supprimer la production des spermatozoïdes**.
- Vous avez la possibilité de **préserver votre fertilité ultérieure**, grâce à une prise en charge spécialisée dans un centre agréé.

Préserver sa fertilité en cas de cancer : un droit ?

La préservation de la fertilité masculine est un des principaux objectifs du dernier Plan Cancer 2014-2019 pour une meilleure qualité de vie des personnes atteintes de cancer.

Selon la **Loi Française** « Toute personne dont la prise en charge médicale est susceptible d'altérer la fertilité, ou dont la fertilité risque d'être prématurément altérée, peut bénéficier du recueil et de la conservation de ses gamètes ou de ses tissus germinaux, en vue de la réalisation ultérieure, à son bénéfice, d'une Assistance Médicale à la Procréation (AMP), ou en vue de la préservation et de la restauration de sa fertilité [...] ».

Article L2141-11 du Code de la Santé Publique.

Comment conserver vos spermatozoïdes ?

Votre médecin oncologue vous orientera vers un centre agréé qui pourra vous recevoir rapidement (délai de 24 à 48 h) pour ne pas retarder le début du traitement.

PRÉLÈVEMENT DU SPERME

Suite à une consultation avec un biologiste, le sperme est recueilli par auto masturbation au laboratoire. Selon les caractéristiques du sperme, il peut être nécessaire de faire plusieurs prélèvements. Il est conseillé de respecter un délai d'abstinence de trois jours avant le prélèvement.

CONGÉLATION DES SPERMATOZOÏDES

Une fois recueilli, le sperme est ensuite mélangé à un cryoprotecteur, puis congelé progressivement dans de l'azote liquide à -196 ° dans des petits tubes appelés paillettes. Cette technique s'appelle la cryoconservation de sperme.



Après le cancer, que devient le sperme conservé ?

Les paillettes de spermatozoïdes sont conservées et pourront être réutilisées ultérieurement lorsque vous aurez un désir d'enfant.

Le centre d'AMP vous contactera chaque année pour connaître votre position sur la poursuite de la conservation.

Lorsque vous voudrez avoir un enfant et que l'altération de votre fertilité est avérée, les praticiens du centre d'AMP vous orienteront vers la technique la plus adaptée, en fonction des caractéristiques du sperme congelé et du bilan de votre conjointe.

